



APPEL A PROJETS BIEN VIEILLIR A TALANT

CAHIER DES CHARGES LOT 2

Animer, proposer et coordonner des actions de prévention et de lien social sur la commune à destination des retraités talantais

Date et heure limites de réception des candidatures :

Mardi 5 mars 2024

SOMMAIRE

1. CONTEXTE GENERAL.....	3
2. DESCRIPTIF	4
3. OBJET DU LOT 2 DE L'APPEL A PROJETS « BIEN VIEILLIR A TALANT »	5
4. OBJECTIFS ATTENDUS.....	6
5. ELEMENTS DE CADRAGE.....	6
6. MODALITES DE PAIEMENT	7
7. EVALUATION.....	7

1. CONTEXTE GENERAL

Le présent appel à projets vise à mettre en place un programme d'actions relevant de la participation des habitants, de l'implication des services municipaux et leurs partenaires. Il a pour objet d'apporter des éléments structurants tant au niveau de la coordination, de l'animation et de l'évolution de l'aménagement du territoire.

Il s'appuie sur la démarche **ECLAT** - Engagement Commun pour le Logement et l'Autonomie sur les Territoires initiée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse - **CNAV** en 2021.

Elle vise à faire émerger, à une échelle infra-départementale, un cadre favorable à la prévention de la perte d'autonomie.

Engagée sur les territoires les plus fragiles avec le soutien de la Carsat Bourgogne – Franche-Comté et la Ville de Talant, cette démarche prend la forme d'un appel à projets.

S'appuyant sur un diagnostic partagé des besoins, elle mobilise des partenariats locaux, identifie des priorités d'actions et formalise des engagements concertés et concrets pour les années 2024/2025.

La démarche **ECLAT** permet de formuler une offre de service globale, s'inscrivant dans un cadre partenarial élargi et s'appuyant sur la participation des habitants, en soutien des politiques publiques conduites notamment par la Ville de Talant co-actrice de la démarche.

ECLAT s'inscrit dans la continuité de l'Analyse des Besoins Sociaux - ABS menée par ITHEA et le Centre Communal d'Action Sociale - **CCAS** de TALANT. Elle prend appui sur les préconisations du diagnostic de territoire assuré par le même cabinet et mené dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales – **CAF**.

Elle repose sur 4 partenaires. Chacun a un rôle dédié pour mener à bien le déploiement de ce projet :

La Ville de Talant : La Ville de Talant porte une politique engagée en faveur de ses aînés pour leur permettre de profiter d'un vieillissement actif dans leur Ville tout en répondant aux défis du grand âge. Avec cette démarche, Monsieur le Maire et son équipe s'appuient sur la contribution des talantais au bien vieillir. La participation est essentielle pour renforcer et améliorer les services proposés aux seniors. Une Ville qui s'occupe de ses aînés fait de l'intergénérationnel une ressource pour maintenir une qualité de vie pour tous.

La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail, la Carsat Bourgogne – Franche-Comté : L'objectif à travers cette démarche est ambitieux, grâce à un diagnostic complet du territoire de Talant. La Carsat Bourgogne – Franche-Comté (BFC) travaille avec les partenaires sur l'ensemble des axes considérés

prioritaires au bien vieillir comme le logement, les lieux de vie collectifs, les ateliers de prévention ou encore d'autres sujets. La Carsat Bourgogne – Franche-Comté et la Ville de Talant se sont engagées à co-porter et soutenir des dynamiques d'actions favorisant un vieillissement actif et en bonne santé des retraités.

Soliha : Soliha œuvre au service du projet habitat des personnes et des territoires, dans ses dimensions environnementales et sociales. Son objectif principal est de favoriser l'accès et le maintien dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables. Soliha Hauts-de-France en partenariat avec l'agence de Côte-d'Or ont assuré l'analyse très précise des données du territoire.

La Fédération des Centres Sociaux : La Fédération des Centres Sociaux de la Côte-d'Or a animé, avec le soutien des équipes professionnelles du Relais et de La Turbine, des rencontres au plus près de la population. Ils ont échangé avec 125 talantais de tous les quartiers et organisé 3 ateliers collectifs pour comprendre les besoins des retraités et des organismes œuvrant pour le bien vieillir.

L'appel à projets s'inscrit dans l'articulation des différents dispositifs territoriaux et à ce titre doit tenir compte des orientations souhaitées en termes de coordination :

- Talant 2024,
- La Convention Territoriale Globale Caisse d'Allocations Familiales,
- La convention partenariale CCAS de Talant et Dijon Métropole.

2. DESCRIPTIF

Afin d'apporter une cohérence entre les services et les différents dispositifs déjà mobilisés sur le territoire, le programme d'actions a été coconstruit avec les habitants, les partenaires et la Ville à travers ses services : le service Aînés de la Direction Intervention sociale de proximité, la Direction Animation de la vie locale. La Direction Culturelle, la Direction Scolarité, enfance jeunesse et la Direction Technique et territoire seront également associées.

La participation des habitants est au cœur de la démarche. Elle a permis d'identifier 5 axes de développement :

- **1 - Communication** : qu'est-ce que la communication pour une commune ? Participation des habitants (appui sur les conseils citoyens) réalisée par la Ville, rendu auprès des habitants à prévoir,
- **2 - Logement** : mise en œuvre par la Ville et ses partenaires, au fil de l'eau, plusieurs actions déjà engagées (communication sur les aides possible, Appartement témoin...),
- **3 - Coordination** actions à destination des séniors talantais,

- **4 - Animation activités séniors** : intergénération (PEDT petite enfance, projet social Turbine, CTG...).
- **5 - Parcours équilibre.**

Les axes 1 et 2 correspondent à des activités ordinaires des services de la Ville et sont engagés.

Les axes 3, 4 et 5 font l'objet du présent appel à projets avec 3 lots :

- *Lot 1 : Coordination des acteurs associatifs intervenant sur la commune afin d'optimiser, améliorer et faciliter les interventions tournées vers les retraités talantais.*
- *Lot 2 : Animer, proposer et coordonner des actions de préventions et de lien social sur la commune à destination des retraités talantais*
- *Lot 3 : Création d'un parcours équilibre dans le square des Cottages.*

3. OBJET DU LOT 2 DE L'APPEL A PROJETS « BIEN VIEILLIR A TALANT »

La Ville de Talant a intégré depuis de nombreuses années la lutte contre l'isolement comme une priorité de son action en direction des aînés.

Pour cela trois axes sont développés :

- *L'axe « Bien vieillir chez soi »*. Il a pour objet de permettre aux personnes de rester à leur domicile le plus longtemps possible dans les meilleures conditions.
- *L'axe « Bien vieillir en bonne santé »*. La Ville propose un plan d'action en direction des aînés depuis plus de 25 ans.
- *L'axe « Bien vivre ensemble »* est devenu prioritaire. Une programmation de sorties dédiées aux aînés de plus de 65 ans favorise le lien social.

Depuis plus de vingt ans, le CCAS et la Ville de Talant collaborent avec des partenaires spécialisés pour mettre en place des actions spécifiques pour les séniors talantais.

C'est dans ce contexte que la Ville souhaite :

- Confirmer son engagement auprès des aînés,
- Donner un élan nouveau pour répondre au « Bien vivre ensemble »,
- Répondre aux besoins du territoire,
- Impulser des actions innovantes,
- Lutter contre l'isolement.

La démarche ECLAT a été l'opportunité de détecter les besoins des habitants. La phase de consultation des habitants a permis de relever leurs attentes et de proposer une synthèse lors d'un workshop :

- Sortir de l'isolement,
- Créer des liens intergénérationnels,
- Mobiliser tous les acteurs de terrain, services de la Ville, écoles, collèges, associations, habitants...

4. OBJECTIFS ATTENDUS

OBJECTIF 1 : Conforter la mobilisation des habitants

- Conforter et étoffer le groupe d'habitants de la démarche ECLAT et le CCAT – Comité Consultatif des Aînés Talantais, conseils de quartier...
- Faire des préconisations quant à l'organisation des instances participatives et collectifs impliquants des "seniors",
- Préciser les besoins des retraités.

OBJECTIF 2 : Structurer des animations adaptées aux aînés

- Contribuer à l'élaboration et à l'animation de l'offre municipale tout public en intégrant systématiquement le public sénior (prévention, animation sport et culture...),
- S'appuyer sur la participation des groupes projets.

OBJECTIF 3 : Mettre en œuvre les animations

- Créer, adapter, animer des actions collectives pour le public sénior (lien social).

5. ELEMENTS DE CADRAGE

Pour répondre à ces objectifs, quelques éléments de cadrage sont précisés.

La Ville de Talant maintiendra la dynamique engagée. L'évolution des animations proposées aux aînés devront pouvoir s'inscrire dans la durée avec un portage municipal. Le pilotage sera assuré par le service aînés ou la Turbine.

La prestation doit être maintenue par la Ville. Aussi pendant la durée de l'intervention, le lien avec les services de la Ville sera permanent.

L'intervenant missionné par la structure candidate doit avoir une bonne connaissance du public sénior et de l'animation. La structure candidate doit avoir une expertise du fonctionnement des collectivités (organisation, gouvernance...). Il doit également avoir la capacité à mobiliser et à susciter la participation des habitants.

Il interviendra en intégrant une équipe pluridisciplinaire préconstituée. Il devra s'appuyer sur le maillage partenarial existant. Il devra articuler son intervention avec le prestataire du lot 1. Il devra être en capacité de mobiliser les acteurs locaux.

Le rythme de la mission est défini en fonction du besoin et de l'avancée du projet.

Le temps est évalué à 720 h sur 12 mois.

La Ville de Talant mettra à disposition un espace de travail au Relais, des salles de réunion.

Le prestataire devra fournir :

- Un véhicule à l'intervenant,
- Les moyens de communication : téléphone portable, PC portable avec connexion internet,
- Les fournitures nécessaires à la réalisation de la mission.

Le démarrage de l'action doit avoir lieu au plus tard le 30 juin 2024 (cf. article 5 du règlement).

6. MODALITES DE PAIEMENT

Le financement de la prestation s'étale sur la période d'un an en trois versements :

- 1/3 au démarrage de la prestation,
- 1/3 au bilan intermédiaire, à 4 mois, objectifs 1 et 2 réalisés,
- 1/3 à la présentation du bilan final (1 mois maximum après la date de fin de l'action).

Le bilan final devra décrire la réalisation des objectifs à atteindre. Un rapport détaillé fera mention des éléments qualitatifs et quantitatifs de la mise en œuvre du projet.

7. EVALUATION

L'évaluation sera réalisée tout au long de la mise en œuvre du projet. Elle s'appuiera sur le comité de suivi technique et le comité de pilotage. Elle fera l'objet de validations techniques régulières avec les services municipaux concernés et les partenaires historiques du projet.

Les membres du comité de pilotage seront destinataires des éléments d'évaluation en fonction des objectifs selon le rythme suivant :

- A 4 mois : Objectifs 1 et 2 atteints : bilan à fournir, groupes d'habitants constitués, prise de contact avec l'ensemble des services municipaux concernés (en lien avec l'ISP)
- A 12 mois : Objectif 3 atteint. Bilan final 1 mois après la fin de la prestation.

Les critères d'évaluation porteront sur des statistiques quantitatives :

- Nombre d'animations créées et/ou améliorées,
- Nombre de participants seniors talentés,
- Evaluation technique (logistique, moyens humains...).

Les données qualitatives seront regardées avec attention :

- Appréciation des participants seniors talentés,
- Appréciation des services municipaux.

Le prestataire devra proposer les outils d'évaluation appropriés pour mesurer les résultats attendus.